

Théâtre

« Quelle cloche ! »

La troupe d'Antre-2Rires prépare sa saison 2019. Elle joue une comédie d'Anny Daprey : « Quelle cloche ! ».



Les séances auront lieu à la salle Glenmor, **les samedi 2-9-16 mars à 20h30 et les dimanches 3-10-17 mars à 15h**. Les acteurs et les bénévoles vous attendent nombreux pour des moments de détente et de rires garantis.

Tarifs : Adultes : 7€ - Enfants - de 15 ans : 3€

■ Renseignements et réservations :
Tél : 06 12 38 68 30 ou 07 68 57 08 89
Mail : antre2pires@laposte.net.

Infirmière

Mme Valérie CHAUVINIER, infirmière et puéricultrice, vous informe qu'elle exerce son activité au 82, rue de la Gare à Bourg-des-Comptes depuis le 1er octobre 2018 en attendant son installation dans la future maison de santé. Elle assure les soins à domicile et au cabinet sur rendez-vous, ainsi qu'une permanence de 7h30 à 8h00. Vous pouvez la joindre au 02 99 57 45 11 ou 06 18 67 62 56

Ouest-France recherche correspondant



Vous vous intéressez à la vie de votre commune et disposez de temps libre ?

Vous aimez écrire ? Vous savez prendre des photos ? Ouest-France étoffe actuellement son réseau de correspondants.

Si cette activité, sous statut de travailleur indépendant, vous tente, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe et à nous contacter : redaction.redon@ouest-france.fr ou tél. 02 99 70 32 70

Stage de contact-tango !

Le 23 et 24 mars, à la salle Glenmor, venez vous initier au contact-tango. Deux jours avec Geneviève Cron pour partager des moments forts, ludiques, joyeux...



Ateliers le samedi de 11h à 17h et le dimanche de 10h30 à 14h30 à la salle Glenmor. Prix libre entre 70 et 140 euros.

Le dimanche à 15h30, la jam, (bal de contact improvisation) sera ouverte à tou.te.s, débutant.e.s bienvenu.e.s.

■ Pour s'inscrire, contacter Envol : envol.contactimpro@gmail.com ou 06 80 83 35 37

2^{ème} édition de la semaine des lézArts

Du 25 au 29 mars 2019, l'association les p'tits lézArts propose aux scolaires 6 spectacles du cycle 1 au cycle 4 sur Guignen et Bourg des Comptes.



Le mercredi 27 mars, 2 propositions pour les familles à Guignen :

- "Tiny Moon" pour les 6 mois / 4 ans à 10h30
- "Tous les dancings seront fermés" Tout public à partir de 10 ans, théâtre, danse contemporaine, conte. Dans le cadre du mois du gallo. À 17h30

■ Renseignements et réservations :
06 84 61 48 79 ou lesptitslezarts@orange.fr
FB/ www.lesptitslezarts.fr

Permanences

Assistante sociale

Sur rendez-vous au CDAS de Guichen
Tél : 02 99 52 02 22

Architecte conseil

Sur rdv (Mairie de Guichen : 02.99.05.75.75)

Mission Locale

Sur RDV - Tél. 02 99 57 05 85

Les lundis : 9h00 à 12h30/ les mercredis, jeudis et vendredis : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. RESO, 26 rue du Commandant Charcot à Guichen.

ADMR

3 rue de la Combe Janic - Bourg des Comptes.
Tél. 02 99 52 19 31

Point Accueil Emploi

Avec ou sans RDV : tél : 02 99 57 00 09

Point Accueil Emploi - Le Réso

26 r. du Commandant Charcot - Guichen

isabelle.lebourdais@vallonsdehautebretagne.fr

catherine.poussanoff@vallonsdehautebretagne.fr

Député

Sur rdv uniquement au 06.78.54.42.52

Conciliateur de justice

Sur rdv (Mairie de Guichen : 02.99.05.75.75)

Conseillers départementaux

Conseillers départementaux, sur rdv :

Mme Michèle MOTEL (06.88.56.70.46)

M. Roger MORAZIN (06.76.41.92.41)

Services de garde

Médecin

En semaine le soir : tél au 15 qui indiquera le médecin de garde. Le week-end : avant 20h téléphoner à la maison médicale de Messac au 02.99.92.36.94 ; après 20h téléphoner au 15.

Pharmacies

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile : tél 3237

9 et 10 février

Flori - Lefeuvre - Guignen

16 et 17 février

Guinchard - Maure de Bretagne

23 et 24 février

Renoux - Crevin

2 et 3 mars

Pharmacie du Muguet - Ercé-en-Lamée

Le galo ben d'amain

Les noms de notre commune expliqués (Chapitre 5)



La serpinette

Le parking en face de l'école a été baptisé « la **SERPINETTE** » en lien avec le nom de l'école « les korrigans » petits êtres facétieux. Dans les contes, la Serpinette est soit la femme du diable soit un être maléfique qui fait de la **bergnaoderie** ou de la **fizique** (magie). **Ol se haite a s'emmerfözë, a encraodë les bou jens et a les enfenë.** (Elle se plaît à se transformer, à envouter les gens et les ensorceler). **Mès pouint de sion de bergnaoderie** (baguette magique) **parai come les fées...nouna ! Just des sorts et des menteries.**

Aotrfaï, le monde avaent grand pouï (peur) **dou Gripi** (diable), **dou Cabinaod** (croque-mitaine), **dou Païsson Nicole** (Hydre monstre marin), **dou Qherou** (loup-garou) **e ventïés ben des guënaods** (sorciers) **etout.** Il fallait se méfier également des **encraoudous** ou des **fenous** (les jeteurs de sorts), et des **poulpighets** ou **jetuns** (lutins). **Päs meins** (cependant), ils **allaent veir**

le devinou ou la devinouse pour avoir lou aveni e le pansou ou le rboutou pour lour portement (santé).

Un sort pour se téléporter : « **Par-su hi, par-su hà. E par-su la cheminée qe j'm'en vàs** » Adolphe Orain

Pour dire « Abracadabra ! » : **Petati-petata !**

Petite formulette récitée par les enfants pour faire perdre l'adversaire : « **Je t'enfenë dan la crouéz de chêne, tu às bu du lèt de coucou, jamés tu ne fras bon coup !** » Paul Sébillot

Dans bon nombre de recueils de contes de **Haote Bertègne** on peut trouver des récits de tous ces êtres facétieux (Paul Sébillot, Adolphe Orain, Jean-Pierre Mathias, Albert Poulain... à la médiathèque de la commune).

Source : *le portement en haote-bertagne* (André Bienvenu), *Le gallo dénâché* (Bourel), « *la pllée qï chet la pllée qï mouille* » (Régis Auffray)



Planning février

Mercredi 6	Club anniv.
Samedi 9	repas
Jeudi 14	randonnée
Mercredi 20	club
Vendredi 22	belote Baulon
Jeudi 28	randonnée





La feuille est consultable sur le site Internet une semaine avant sa distribution par la Poste

Agenda

Prochaine parution : 4 mars
Date dépôt des articles le 11 février



- 16 février (10h à 12h) ... APEL : Collecte papier..... Atelier communal
- 25 février Conseil municipal..... Mairie
- 2-9-16 mars (20h30)... Théâtre A2R : « Quelle cloche ! » ... Espace Glenmor (Adèle Denys)
- 3-10-17 mars (15h).... Théâtre A2R : « Quelle cloche ! » ... Espace Glenmor (Adèle Denys)
- 23 et 24 mars..... Envol, stage de contact-tango !..... Espace Glenmor

Les Assois Féés : programme sur le site <http://lesassoisfees.com> (et le site de la mairie)

Grand débat national

Cahier de doléances

Dans le cadre du grand débat national, la commune de Saint-Senoux met à disposition des habitants, aux horaires d'ouverture de la mairie, un cahier de doléances qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Redon.

Des rencontres avec la population sont prévues sur le territoire de la Communauté de Communes à Guichen, Guignen, Guipry-Messac et Val d'Anast. Au moment de l'impression, les dates ne sont pas connues : consulter le site Internet de la commune ou le journal.

Élections

Les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019. Les inscriptions seront possibles jusqu'au 30 mars 2019. Pour vous inscrire, il suffit de passer en mairie muni(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Vous pouvez également télécharger le Cerfa n° 12669*02 et le déposer en mairie accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.



Bruit

L'arrêté municipal du 29 novembre 2004 prévoit que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués :

- les jours ouvrables que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis que de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h

Attention, une réglementation spécifique peut être mentionnée dans le cahier des charges des lotissements.

Parcours photo

Un club sillonne la campagne

Dans le cadre de l'embellissement du bourg, l'équipe municipale a décidé la création d'un parcours photo pour inciter les gens qui le traversent à s'arrêter et à entrer dans nos commerces mais aussi à donner l'envie d'aller voir au-delà pour chercher et découvrir les éléments mis en scène.



Mais, pour une qualité d'impression en grand format, la commission « tourisme » a fait appel aux services du club photo de Bruz (Bruz Chromatik). Ne soyez donc pas surpris si vous croisez plus que d'ordinaire des personnes qui empruntent nos chemins ou traversent notre campagne, appareil en bandoulière, prêtes à conserver par l'image un décor ou un sujet de notre quotidien.

Réservez-leur le meilleur accueil et, pour-quoi pas, allez à leur rencontre.

Le bar-épicerie multiservice

Le bar-épicerie-multiservice de Saint-Senoux va changer de propriétaires.

Les porteurs de projet à la reprise du commerce aimeraient connaître vos attentes vis à vis du lieu via un questionnaire qui sera déposé dans vos boîtes à lettres.



Mairie

Permanence adjoints

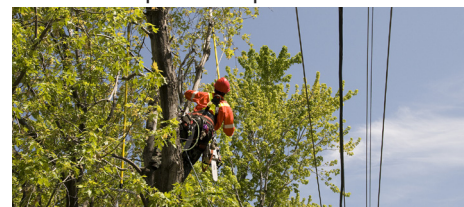
de 9h30 à 12h les jours suivants :
16 février Patrice PROVOST
2 mars Danièle MEREL
ou sur rendez-vous

Élagage des arbres

Élagage des arbres et taille des haies en bordure des routes : obligations pour les riverains

En cette période hivernale, il est rappelé à tous les propriétaires fonciers que l'élagage des arbres et la taille des haies sont des actions d'entretien indispensables le long des voies de circulation.

Ce défaut d'entretien est préjudiciable pour le bon fonctionnement du service public, que ce soit pour la sécurité des usagers, pour la circulation des cars scolaires qui pourrait être éventuellement suspendue ou bien encore pour les personnes qui se trouveraient privées de téléphone ou d'électricité parce que des branches bloquent les réparations.



La responsabilité des riverains peut être engagée en cas de chute de branches sur le domaine public routier. Le riverain qui n'exécute pas cet entretien peut être mis en demeure par la commune d'effectuer l'élagage (aux frais du contrevenant). La signalisation temporaire d'un chantier d'élagage ou d'abattage est sous la responsabilité du riverain ou de l'entreprise qui exécute les travaux et doit être conforme à la réglementation en vigueur. Prendre contact avec la mairie pour mettre en place une signalisation temporaire le temps des travaux.

Horaires

Mairie

Lundi : 14h à 17h - Mardi : 9h30 à 12h
Mercredi : 9h30 à 12h - Jeudi : 9h30 à 12h
Vendredi : 9h30 à 12h - 1^{er} et 3^e samedis : 9h30 à 12h

Bibliothèque

Mardi : 16h30 à 17h30 (hors vacances scolaires)
Mercredi : 10h30 à 12h et 15h à 18h
Jeudi : 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires)
Samedi : 10h30 à 12h
1^{er} dimanche du mois : 10h30 à 12h

Déchetterie

Lundi et mercredi : 14h-17h
Vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-17h